Bulletin de clarifications N°1 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'Offres Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de Formation Professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 12 lots

Réf: DAO/CB/MCA-M/EW-39-H (H1 à H12) /Compact

Date de publication : 16 novembre 2021

N°	Question	Réponse
1	Concernant l'évaluation de la capacité financière des soumissionnaires, il est précisé que « Le Soumissionnaire doit fournir les pièces justificatives attestant qu'il satisfait à/aux exigence(s) suivante(s): Conformément au formulaire BSF9 ». Or, ce formulaire BSF9 mentionne: « La capacité financière du Soumissionnaire à fournir les Biens demandés, est impérative. Le Soumissionnaire doit fournir des informations sur sa situation financière. Cette exigence peut être satisfaite par la présentation de l'un des documents suivants: • les états financiers vérifiés des trois (3) dernières années accompagnés des lettres des auditeurs, OU • les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des déclarations fiscales. ce de présentation de l'un des deux documents attestant de la capacité financière du Soumissionnaire peut entraîner le rejet de l'Offre. » Rien n'est donc prévu pour les sociétés dont la création ne remonte pas à plus de trois ans, et qui seraient donc dans l'impossibilité de présenter 3 bilans comme demandé. C'est en l'occurrence le cas de notre société qui a été créée en juin 2019 et pour laquelle 1 seul bilan est pour le moment déposé au greffe du tribunal, un second étant en phase de l'être. Nous vous demandons donc de statuer sur ce cas de figure en sollicitant la possibilité pour une société de pouvoir soumettre une proposition y compris si elle ne dispose que d'un seul bilan, sans que cela ne lui porte préjudice.	Il n'est pas demandé les 3 bilans, mais plutôt les bilans des 3 dernières années, comme du reste, il est demandé les états financiers des 3 dernières années. Donc, une Société qui a moins de 3 années d'existence, donnera les documents exigés pour le nombre d'années d'existence.

N°	Question	Réponse
2	Il est mentionné dans la FDAO, à l'IS 15.9 que : « Les prestataires non-résidents et ne disposant pas d'un identifiant fiscal au moment de la signature de leurs contrats les liant à l'Agence MCA-Morocco seront soumis à une retenue à la source de 10% (IS) sur toutes les factures libellées pour le paiement en Hors-Taxe. » D'après ce que nous en avons compris lors de la Vidéo Conférence, il semble que cette retenue à la source pour les entreprises étrangères ne disposant pas d'une adresse fiscale au Maroc concernerait exclusivement les montants liés à la facturation de prestations de services et pas du tout les montants liés à la fourniture de marchandises. Merci de bien vouloir valider formellement ce point et éventuellement d'en préciser les modalités spécifiques.	de services uniquement. Si les frais d'installation et de mise en marche sont inclus dans le prix global du matériel, alors il n'y aura pas de Retenue à la source. Si ces frais sont facturés séparément, ils feront l'objet de 10% de retenue à la source, laquelle sera versée au Trésor, le prestataire recevant les 90% du montant de ces frais. Un justificatif de paiement de cette retenue pourra être transmis au prestataire à sa demande.
3	L'article IS 8.1 de la FDAO prévoit que les demandes d'éclaircissements peuvent être transmises jusqu'au 2 décembre et que le MCA transmettra ses réponses aux soumissionnaires au plus tard le 9 décembre. La question est : que se passe-t-il si une réponse présentée par le MCA le 9 décembre n'est pas pertinente parce que ne répondant pas précisément à la question posée ou encore parce qu'elle ne prend pas en compte l'intégralité de la question posée. Sera-t-il par exemple possible de refaire une demande d'éclaircissement portant spécifiquement sur les réponses données à la première demande afin d'obtenir les précisions attendues avant la date limite de remise des offres ?	Si vous êtes dans le cas où la réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez toujours recontacter MCA et exprimer votre nonsatisfaction à la réponse. En principe il ne peut y avoir d'autres échanges après cette date. Néanmoins, la firme peut toujours soulever d'autres observations persistantes et il appartient à l'Agence de les considérer ou pas en modifiant le DAO par addendum, le cas échéant.
4	Le descriptif de certains articles mentionne le nom d'un fabricant ou d'une référence fabricant, alors que d'autres équipements équivalents existent sur le marché. Dans le cas où il ne serait pas précisé dans le corps du texte descriptif qu'il est possible de proposer un matériel équivalent à celui qui est mentionné, pourriez-vous valider que cette possibilité s'applique de facto à tous les articles des divers lots ? Pour illustrer notre propos, les spécifications de <u>l'item n°43 du lot H9 sont : Oedomètre AOS (GDS) gamme 10 KN - Précision 0,15% EM-résolution 1 N-</u>	Pour tous les articles, seuls les descriptifs et spécifications sont donnés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO). Pour les articles, pour lesquels des marques ont été citées, MCA a pris le soin d'ajouter « ou équivalent ». Vous pouvez donc proposer une marque équivalente.

N°	Question	Réponse
N°	Commandes locales ou sur PC/Dimension 20X20X60 cm/ pour mesure de tassement d'un échantillon de sol sous un effort donné. Dans cet article, il est notamment mentionné le nom du fabricant GDS et le modèle AOS. Dans le cadre du chapitre « Qualification et Critères d'Evaluation », il est mentionné au point (g) de l'article 1 (Renseignements sur les qualifications) que « Toutes les Offres substantiellement (2) conformes sont comparées pour déterminer quelle Offre est évaluée la moins disante. » Et il est ensuite précisé la notion de « substantiellement » avec notamment la mention : « Pour les lots dont le nombre d'articles est supérieur à 10 : toute offre qui présente au moins 85% d'articles conformes pour l'essentiel des articles demandés. » Cette mention nous semble pouvoir donner lieu à diverses interprétations, et en particulier, nous sommes préoccupés par le fait qu'un soumissionnaire pourrait tout à fait utiliser cette clause à mauvais escient. En prenant exemple le cas du lot H9 dans lequel il y a 45 items, cette clause prévoit donc qu'un soumissionnaire pourrait volontairement ou non ne pas respecter les spécifications d'au moins 6 d'entre eux et pourtant être notifié s'il était moins-disant et respectait les autres critères de qualification. Il suffirait alors de cibler les 6 articles de ce lot dont les montants (du fait des quantités associées ou des prix unitaires) sont les plus élevés, et de proposer des articles dont les caractéristiques s'approchent de celles spécifiées mais sont beaucoup moins chers que les articles requis. Il existe ainsi dans la liste des items du lot H9, certains descriptifs d'items pour lesquels il suffirait d'omettre une caractéristique technique parmi toutes celles spécifiées et cela suffirait à diviser le prix de l'article par un facteur 10. Et si cela est appliqué aux 6 articles les plus couteux, il est évident que cela aurait un impact imparable et créerait une iniquité totale vis-à-vis des soumissionnaires qui se sont évertués à proposer des articles qui respectent bien	Toute offre qui présente au moins 85% d'articles conformes et qui est déclarée conforme pour l'essentiel, sera, à des fins d'évaluation, ajustée. L'ajustement s'effectuera comme suit: Tous les articles qui ne sont pas conformes pour l'essentiel, se verront affecter le prix unitaire du Soumissionnaire ayant le prix unitaire le plus élevé parmi ceux qui ont proposé lesdits articles conformes, et ce pour le besoin de l'évaluation. Dans le cas où ce soumissionnaire est le moins disant, il lui serait affecter, bien entendu, les prix unitaires les moins élevés parmi les conformes qu'il devrait accepter lors des négociations contractuelles. MCA établira un contrat uniquement pour les articles conformes aux spécifications techniques décrites à la Section V-Spécifications des Biens et des Services Connexes, sans écart, réserve ou omission importante.
	préciser les modalités d'application de cette notion de « substantiellement » appliquée aux lots présentant plus de 10 articles afin de décourager les	

N°	Question	Réponse
	éventuelles velléités de certains soumissionnaires d'agir de manière déloyale tout en restant respectueux des règles établies de l'AO, ce qui bien entendu serait au final très préjudiciable pour les autres soumissionnaire ainsi que pour les bénéficiaires des équipements.	
6	Mes questions concernant le lot H12 sont les suivantes : Concernant le point 9 GPS GNSS : est-ce que vous demandez une seule unité ou bien un pack base + mobile	Une Unité avec mobile
7	LOT 1 Item 2	Les 15 kg indiqués concernent le poids total d'une bouteille contenant 10 kg de gaz.
8	LOT 1 Item 4 Quand on donne les dimensions et le poids du produit on est sur un objet orienté, il manque que son nom !! Au moins décrire avec un min ou similaire	Les indications de poids et de dimensions sont données à titre d'exemple et ne représentent en aucun cas une obligation pour la soumission des offres.
9	LOT3 Item 8 <u>Dimensions</u> Dimensions: 134x81x129 cm Poids net: 56 kg Produit orienté	Les indications de poids et de dimensions sont données à titre d'exemple et ne représentent en aucun cas une obligation pour la soumission des offres.
10	S'il vous plait, est ce qu'un soumissionnaire peut soumissionner pour le même lot avec deux marques différentes ? C'est-à-dire : est-ce que pour le même lot et pour les mêmes articles on peut soumissionner deux fois avec deux marques différentes ? (la même société)	Conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, clause 5.7 (d), un Soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre. Autrement dit, pour un article donné, vous ne pouvez faire qu'une seule offre. Toutefois, l'exigence est de respecter les spécifications techniques, la marque est secondaire et dans l'offre il peut être indiqué « marque X ou marque Y », mais avec un seul prix de l'item sous peine de nullité par application de la clause IS 5.7 (d) ci-dessus rappelée.

N°	Question	Réponse
11	Lot H9 Item 1 : Etuve pour séchage des agrégats II est spécifié une « capacité de 32 litres » pour cette étuve. ¬ Nous souhaiterions juste avoir une confirmation de la capacité requise de 32 litres pour l'étuve car celle-ci nous parait particulièrement faible en regard de ce qui est généralement livré pour ce type d'application (en général de l'ordre de 10 fois plus).	La capacité de 32 litres a été effectivement sous-évaluée, retenir une capacité de 225 L à 360 L Ceci sera confirmé par un addendum au Dossier d'Appel d'Offres.
12	Lot H9 Item 6: Dispositif pour fabrication d'eau distillée II est juste spécifié une « capacité de 4,5 litres ». ¬ Merci de préciser s'il s'agit du volume horaire ou journalier que le dispositif pourrait produire, où s'il s'agit de la capacité du réservoir associé au dispositif ? Au cas où il s'agirait d'une capacité horaire ou journalière, souhaitez-vous que le dispositif soit aussi équipé d'un réservoir ?	Il s'agit d'un volume horaire qui peut être de 4 L/h à 4,5 L/h Ce dispositif doit être équipé d'un réservoir adéquat
13	Lot H9 Item 10 : Eprouvettes en plastique transparent Le descriptif mentionne juste « Lot de 7 ». ¬ Merci de préciser la capacité volumique des éprouvettes à fournir	Capacité volumétrique 500ml
14	Lot H9 Item 11: Tamis d'analyse Le descriptif mentionne juste « en acier inox Ø 200 mm, haut. 32 mm ». — Pourriez-vous s'il vous plait lister de façon exhaustive les ouvertures des tamis à fournir? De plus, ces tamis peuvent être soit tous dotés d'une toile tissée, soit d'un mixte de toile tissée pour des ouvertures inférieures à 4 mm et d'une tôle perforée à partir du diamètre 4 mm. Merci de confirmer l'une ou l'autre de ces deux configurations en cohérence avec vos besoins spécifiques	La norme applicable est la ISO 3310-1 / ASTM E11 Les spécifications des ouvertures des tamis sont les mêmes que celles indiquées dans le descriptif de la tamiseuse item 12
15	Lot H9 Item 16 : Appareillage pour essai au bleu de méthylène Le descriptif mentionne « Bécher en verre ». ¬ Merci de préciser la capacité volumique de ce bécher.	Bécher 2000 ml
16	Lot H9 Item 22 : Machine de compression/flexion automatique 250 kN/15 kN Tel que le descriptif est rédigé, on peut l'interpréter comme requérant une machine à double espaces d'essais indépendants. — Merci de confirmer ou d'invalider la	Les normes applicables sont les normes EN 196-1, EN 13286-41, EN 933-5, EN 1015-11 ISO 679 ASTM C109, C348, C349 DIN 1164 BS 4550 GOST 26798-1

N°	Question	Réponse
	nécessité de proposer une machine à double espace d'essai indépendants. D'autre part, il n'est pas précisé que la machine doit être livrée avec les dispositifs de flexion et compression, ni selon quelles normes ? Merci de bien vouloir préciser s'il est nécessaire de livrer ces dispositifs, et si oui, selon quelle(s) norme(s).	machine à double essais indépendants, mais il convient toutefois de proposer un programme automatique
17	Lot H9 Item 23 : Malaxeur 4 bras racleurs réglables, trappe de vidange. Le descriptif « Capacité 100 litres ». — Merci de préciser si cette capacité de 100 litres concerne la dimension de la cuve ou bien si elle fait référence à la capacité utile de malaxage.	La capacité de 100 litres concerne le volume utile, le volume total faisant 140 litres
18	Lot H9 Item 26 : Cône d'Abrams complet en PVC avec potence en acier — Est-il possible de proposer un ensemble complet conforme aux normes EN, NF et NM, mais incluant un cône d'Abrams et un entonnoir en acier plutôt qu'en PVC ?	Affirmatif, il est possible de proposer un ensemble cône d'Abrams et entonnoir en acier
19	Lot H9 Item 29 : Bâti de pesée hydrostatique avec balance spécifique Le descriptif mentionne juste « portée 15 kg ». ¬ Merci de spécifier aussi la précision de lecture requise pour la balance en plus de sa portée.	
20	Lot H9 Item 32 : Machine d'essai Micro-Deval Le descriptif mentionne que la machine doit être « équipée de 4 jarres en inox Ø 200 mm » mais ne précise pas si des billes conformes aux normes spécifiées doivent aussi être fournies. ¬ Merci de bien vouloir préciser si un jeu de billes conformes à la norme NF EN 1097-1 doit aussi être livré avec la machine.	· · ·
21	Lot H9 Item 33 : Machine d'essai Los Angeles Il n'est pas fait mention de la fourniture de boulets dans les spécifications. ¬ Merci de bien vouloir préciser s'il est nécessaire de fournir avec la machine un jeu de charges abrasives (12 boulets selon la norme NF EN 1097-2)	Nous confirmons la nécessité de fournir avec la machine un jeu de boulets selon la norme NF 1097-2
22	Lot H9	Thermostat de 50 à 210°C.

N°	Question	Réponse
	Item 36 : Etuve électrique à convection forcée Le descriptif ne mentionne pas la température max requise pour cette étuve. — Merci de bien vouloir préciser la température max que doit atteindre cette étuve en fonction des essais pour lesquels il est prévu de l'utiliser	
23	Lot H9 Item 38 : Bac de stockage — Merci de préciser le matériau de fabrication de ce bac de stockage	Acier haute résistance
24	Lot H9 Item 39 : Bac de séchage — Merci de préciser le matériau de fabrication de ce bac de séchage	Acier haute résistance
25	Lot H9 Item 41.3 : Eprouvettes graduées 10 ml − 100 ml − 250 ml − 5000 ml −1000 ml pyrex et polyéthylène ¬ Il est mentionné dans le descriptif « pyrex et polyéthylène ». Devons-nous comprendre que pour chacune des capacités volumiques requises, il faudra fournir une éprouvette en pyrex + une éprouvette en polyéthylène ? Sinon, merci de mieux préciser ce qu'il faut fournir	
26	Lot H9 Item 41.5 : Comparateur — Il n'y a pas de caractéristiques techniques requises pour ce comparateur. Merci de bien vouloir préciser à minima sa course max et sa précision de lecture, et s'il s'agit d'un comparateur à cadran (analogique) ou bien d'un comparateur digital	Le comparateur devra être mécanique à 0,01 mm de précision, avec une plage de mesure de 10mm / 30 mm/ 50 mm/ 100 mm
27	Lot H9 Item 42: Densitomètre à membrane Le descriptif associé à l'item 42 ne correspond pas à sa désignation. En effet, cette dernière fait référence à un densitomètre dédié à la mesure de la turbidité de suspensions cellulaires utilisé dans le domaine de la biologie, alors que le densitomètre à membrane est dédié à la détermination de la masse volumique d'un sol en place. — Merci de confirmer qu'il faut bien livrer un densitomètre à membrane dédié à la détermination de la masse volumique d'un sol en place, et de préciser la capacité des membranes associées (3 litres ou 6 litres).	dédié à la détermination de la masse volumique d'un sol en place avec membranes associées 6 litres
28	Lot H9	Nous confirmons les commentaires sur l'Œdomètre et recommandons le chargement par l'avant numérique, avec points

N°	Question	Réponse
	Item 43 : Oedomètre Le descriptif donne très peu d'information sur la	, , ,
	configuration de l'oedomètre mais mentionne notamment le nom d'un	
	fabriquant (« GDS ») et d'un modèle (« AOS »). — Merci de confirmer que l'on	
	peut proposer un équipement équivalent d'une autre marque avec des	
	caractéristiques semblables ou supérieures. D'autre part, aucune spécification	
	ne porte sur la cellule oedométrique pourtant impérativement nécessaire	pierre poreuse inférieure, d'une trousse coupante, d'une partie
	pour réaliser des essais. Merci donc de préciser les caractéristiques de la ou	
	des cellules oedométriques qui devra(ont) être fournie(s) avec l'oedomètre.	
	La quasi-totalité des oedomètres que nous avons installé dans les écoles	
	d'ingénieurs, les universités, les centres de formations et dans la très grande	
	majorité des bureaux d'études et des laboratoires de génie civil et de géotechnique publics ou privés, sont des oedomètres à chargement par l'avant	
	et certainement pas de type AOS électromécanique. Nous vous invitons donc	
	à prendre en compte les 4 arguments suivants afin d'éventuellement	
	reconsidérer votre choix envers ce type de technologie : - Les oedomètres à	
	chargement par l'avant sont de 5 à 10 fois moins chers que les oedomètres	
	AOS électromécaniques. Ainsi, pour le coût d'un seul oedomètre AOS	
	électromécanique sans accessoires et sans logiciel, vous pourriez installer	
	environ 7 oedomètres à chargement par l'avant analogiques avec tous leurs	
	accessoires, ou encore au moins 4 oedomètres à chargement par l'avant	
	numériques avec tous leurs accessoires et leur logiciel en Français sous	
	Windows permettant aux étudiants de mieux visualiser les paramétrages, les	
	cycles de mesure, le traitement des données et leur donnant la possibilité	
	d'obtenir un reporting avec graphiques intégrés sur les mesures réalisées ; -	
	Les oedomètres à chargement par l'avant sont utilisés dans plus de 95% des	
	cas, et puisqu'il s'agit de former des étudiants à une technologie, autant le	
	faire avec un équipement qui sera très probablement semblable à celui qu'ils	
	auront l'occasion d'utiliser dans leur vie professionnelle ; - Le mode de	
	fonctionnement d'un oedomètre à chargement par l'avant est beaucoup plus	
	« pédagogique » que celui d'un oedomètre de type AOS électromécanique ; -	
	Bien que les oedomètres de type AOS électromécaniques possèdent il est vrai	
	des caractéristiques plus performantes que celles des oedomètres à	
	chargement par l'avant, ces derniers présentent néanmoins une précision de mesure largement suffisante pour la quasi-totalité des applications, eu égard	
	Imesure largement sumsante pour la quasi-totante des applications, eu egard	

N°	Question	Réponse
	aux normes internationales en vigueur. Pour en terminer avec cet argumentaire en faveur des oedomètres à chargement par l'avant, nous nous permettons de vous soumettre l'analogie suivante : serait-il plus rentable et plus efficace pour une auto-école de disposer d'une flotte de véhicules moyen de gamme avec toutes les options, ou bien de posséder un seul véhicule de type Ferrari de base ? Et quelle serait la meilleure configuration pour les apprentis conducteurs ? Si nous vous avons convaincu, merci de bien vouloir préciser si vous souhaitez plutôt acquérir un ou plusieurs oedomètres analogiques ou numériques (avec logiciel inclus), ainsi que les caractéristiques de la ou des cellules oedométriques à livrer (cellules de consolidation à anneau fixe). Il est même possible de fournir avec ces oedomètres des cellules de perméabilité en plus des cellules oedométriques classiques.	
29	Lot H9 Item 45: Pénétromètre à cône dynamique léger manuel DPL standard EN 10kg La désignation fait à la fois référence à un Pénétromètre Dynamique Léger, encore appelé DPL, et à un Pénétromètre Dynamique à Cône encore nommé DCP. Le descriptif correspond bien au DPL que ce soit au niveau des spécifications techniques ou de la norme de référence (DIN 4094). ¬ Merci donc de bien confirmer que l'item 45 est un Pénétromètre Dynamique Léger manuel de type DPL conforme à la norme DIN 4094	Nous confirmons qu'il s'agit d'un Pénétromètre dynamique léger conforme à la norme EN ISO 22476-2
30	Si un problème de connexion internet se produit sur le site de MCA ou que l'on note un problème sur le lien de téléchargement des offres, qu'adviendra-t-il ?	Le système internet utilisé par MCA est fiable et sécure. Cette situation serait un cas de force majeure et des mesures idoines seront prises en conséquence.